

Responsable et opérateur en protection animale en abattoir espèces bovine, ovine et porcine - Séminaire à Clermont-Ferrand

3 sessions en 2021 :

- du 16 au 18 mars
- du 29 juin au 1er juillet
- du 28 au 30 septembre

Pour les Opérateurs :

- 1 espèce / 1 journée / 380€ HT
- 2 espèces / 1,5 journée / 570€ HT
- 3 espèces / 2 journées / 760€ HT

Pour les RPA :

- 1 espèce / 2 journées / 980€ HT
- 2 espèces / 2,5 journées / 1170€ HT
- 3 espèces / 3 journées / 1360€ HT

Programme visant à obtenir le certificat de compétence « protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort » pour les espèces Ovins/Caprins, Bovins/Équins et Porc pour les profils responsable ou opérateur

Durée: 21.00 heures

Profils des stagiaires

- Opérateurs et responsable en abattoir de bovin, ovin et porc

Prérequis

- Formation accessible sans prérequis préalables

Objectifs pédagogiques

• **Pour le profil Opérateur :**

- Reconnaître le comportement l'animal et sa sensibilité et utiliser ces connaissances pour garantir sa protection tout au long des opérations d'abattage
- Indiquer les règles à respecter en matière de protection animale
- Situer le rôle des différents acteurs dans la démarche de protection animale : réglementation, système de gestion
- Identifier les points de contrôle, repérer les anomalies, choisir et appliquer les mesures correctives appropriées

• **Pour le profil Responsable :**

- Décrire la réglementation en vigueur en Europe et en France en matière de protection animale et l'expliquer au personnel
- Expliquer le comportement de l'animal et reconnaître sa sensibilité pour garantir son bien-être via une interaction favorable entre l'opérateur et l'animal
- Faire appliquer les gestes techniques aux postes concernés afin d'améliorer l'attitude du personnel vis à vis des animaux
- Identifier les points de contrôle, repérer les anomalies, choisir et appliquer les mesures correctives appropriées
- Analyser et évaluer le respect de la réglementation Protection Animale lors du processus d'abattage
- Construire le système de gestion de la protection Animale et l'évaluer

Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

- Chapitre 1 : Objectifs de la formation et contexte de mise en œuvre de la législation concernant la protection animale (PA) en abattoir
 - Exigences réglementaires concernant le certificat de compétence (dispositif et modalité délivrance)
 - Contexte réglementaire associé à la PA dans le cadre de leur mise à mort en abattoir
 - Le bien-être des animaux
 - Le bovin, l'ovin et le porc
 - Les acteurs impliqués dans la protection animale

- Le bovin
 - Chapitre 2 : Module – Manipulation et soins des animaux vivants
 - Chapitre 3 : Module – Mise à mort des animaux
 - Chapitre 3 (suite) : Module – Complément d'abattage sans étourdissement

- L'ovin
 - Chapitre 2 : Module – Manipulation et soins des animaux vivants
 - Chapitre 3 : Module – Mise à mort des animaux
 - Chapitre 3 (suite) : Module – Complément d'abattage sans étourdissement

- Le porc
 - Chapitre 2 : Module – Manipulation et soins des animaux vivants
 - Chapitre 3 : Module – Mise à mort des animaux

- Chapitre 4 : Module – Responsable en protection animale (RPA)

- EVALUATION

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

ADIV

10 rue Jacqueline Auriol - ZAC des Gravanches
63039 Clermont-Ferrand Cedex 2
Email: manuela.hebrard@adiv.fr
Tel: 0473985380



Qualité et satisfaction

100% de réussite à ce jour

Modalité de certifications

Résultats attendus à l'issue de la formation

Pour les opérateurs, le certificat de compétence est validé à partir de 75% de bonnes réponses.

Pour les RPA, le certificat de compétence est validé à partir de 2 seuils de réussite cumulatifs : 1 seuil global de réussite établie à 80% (44 / 55) et 1 seuil spécifique de réussite sur les 15 questions du thème « RPA » fixé également à 80% (soit 12 / 15).

En cas d'échec, le candidat peut bénéficier d'une 2nd évaluation au cours de la même action de formation.

Modalité d'obtention

Épreuve individuelle en temps limité réalisée sous forme de questionnaire à choix multiple comportant de 20 à 40 questions pour le profil opérateur selon les espèces et les catégories d'opération et 55 questions pour le profil Responsable dont 15 spécifiques aux activités du RPA. La passation se déroule sur outil informatique grâce à l'interface en ligne EDUCAGRI, mise en place conjointement par la DGAL et La DGER, avec une correction automatisée qui permet de statuer sur l'obtention d'un certificat de compétence. Durée de la séquence : 1h30

Durée de validité : 5 ans

Capacité d'accueil

Effectif maximum : 10

Accessibilité

Pour toutes demandes d'aménagement veuillez contacter :

Manuela HEBRARD par email manuela.hebrard@adiv.fr ou par téléphone au 04 73 98 53 80